

## Une nouvelle paroisse personnelle pour la forme extraordinaire en Italie

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 23 juillet 2018



10 ans après l'érection canonique par le Pape Benoît XVI de la Paroisse de la Trinité des Pèlerins à Rome confiée à la Fraternité Saint-Pierre. **Un deuxième diocèse italien érige une paroisse personnelle pour la forme extraordinaire du rite romain à Cagliari (Sardaigne).**

[La nouvelle diffusée en italien par notre confrère Missa in Latino](#)



Le 16 juillet, Mgr Arrigo Miglio, *archevêque de Cagliari*, a érigé une paroisse personnelle pour les fidèles attachés à la forme extraordinaire du diocèse de Cagliari (Sardaigne), selon dans can. 518 du CIC et art. 10 du Motu Proprio Summorum Pontificum.

Cette paroisse de Cagliari est la deuxième en Italie, après la Paroisse Personnelle de Trinità dei Pellegrini à Rome érigée en juin 2008. Mais Cagliari est la première paroisse personnelle italienne confiée au clergé diocésain. La paroisse est confiée à Don Gianluca Pretta, qui est le premier curé à avoir appliqué le Motu Proprio en Sardaigne dès 2007 dans sa paroisse précédente à Santa Giusta à Gesico.

La paroisse aura pour siège la basilique de Santa Croce - d'où la paroisse tire son nom - dans le vieux quartier de Castello, dans le centre historique, près du Duomo.

Adresse de la nouvelle paroisse:

Basilique de la Sainte Croix - Piazza Santa Croce - 09124 Cagliari (Italie)